

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 388

Artikel: Choix et censures
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Creys-Malville soient engagés, sans débat public sérieux, des choix à long terme sur l'approvisionnement énergétique, des servitudes technologiques et même des choix de société. C'est l'aspect politique de la démarche.

Mais il est un autre plan où, en tant que physiciens, ingénieurs, techniciens, les signataires de cette lettre se disent concernés (même s'ils ne travaillent pas directement dans le secteur en cause, ils se sentent mieux armés que l'homme de la rue pour évaluer les arguments diffus en présence): très profondément, ils refusent que les promoteurs de Super-Phénix se servent — comme ils le font maintenant face aux inquiétudes soulevées par le projet — de la science et de la technologie comme d'une caution justificatrice (tout serait prévu par les experts...) C'est le mythe de l'expert, un peu usé mais toujours utilisé; c'est ce mythe et celui d'une vérité scientifique et technologique sur le sujet en cause, que les rédacteurs de la lettre refusent. Pour qu'il soit clair qu'ils ne jouent plus le jeu. Pour que le public ne puisse plus interpréter le silence des scientifiques comme un blanc-seing tous azimuts.

Sur place, la lutte continue

P. S. — Sur place, la résistance à l'implantation du surgénérateur se poursuit activement. Le journal « Super Pholix » (périodique des comités « Malville »; correspondance : Comité contre Verbois nucléaire, cp 225, 1211 Genève) se fait l'écho d'une reerudescence de la répression dans la région contre les opposants à Super-Phénix (vingt-deux militants devaient passer en procès ce dernier jeudi à Belley) et parallèlement d'une intensification des manifestations organisées contre un programme électro-nucléaire français dont les retombées helvétiques pourraient de toute évidence être néfastes (voir les interpellations à ce sujet développées, tant à l'intention des autorités genevoises qu'à l'intention du gouvernement helvétique).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Choix et censures

A propos de ce que j'écrivais sur la censure (DP 285), un lecteur ami, Eric Descœudres, me propose quelques réflexions :

« 1. D'ordre général tout d'abord : on a tort, dans le monde occidental (je dis « monde occidental » pour ne pas généraliser outre mesure, mais sans arrière-pensée), d'attribuer à la notion de liberté une valeur absolue (je me rappelle avoir appris, enfant, à chanter un hymne qui commençait par ces mots : *Vierge douce et fière, noble Liberté...* et c'est au nom de la divine Liberté qu'en même temps on apprenait aux enfants à se soumettre !), alors que la notion de liberté est une notion relative : liberté pour qui ? et de quoi faire ? Pardessus le marché, on a mis l'accent sur la liberté en matière économique, ce qui aboutit à la liberté, pour les plus forts, d'exploiter et d'asservir les faibles. C'est sur le plan spirituel que la liberté ne connaît pas de limite; sur le plan matériel, elle devient tyrannie si elle n'est pas associée à la solidarité. Notez que je n'entend pas séparer le spirituel du matériel (il faut simplement distinguer l'un et l'autre pour éviter la confusion), ni perdre de vue la nécessité de faire passer la liberté dans les faits : la liberté de penser, par exemple, sans la liberté d'expression vide de sens.

« 2. En matière de presse, il me souvient d'une règle d'or en vigueur autrefois chez les libéraux anglais : les opinions sont libres, mais les faits sont sacrés. La presse n'est pas, ne doit pas être, libre de publier des mensonges; en cas d'erreurs ou d'inexactitudes, elle est tenue (ou doit être tenue) de rectifier. Il faudrait arriver à faire appliquer et respecter cette règle non seulement par des dispositions légales, mais aussi par des engagements professionnels pris aussi bien par les éditeurs que par les journalistes. Appliquée avec rigueur, cette distinction entre les opinions et les faits bannirait la calomnie et la diffamation. (M. Descœudres, qui fut pendant des années

rédacteur en chef de l'hebdomadaire « Coopération » et qui continue avec des amis à présider aux destinées du précieux petit mensuel « L'Essor », sait de quoi il parle ! - J.C.)

» Je sais bien qu'il est matériellement impossible de tout publier, qu'il est donc nécessaire de faire un choix, et qu'il est dès lors souvent difficile de ne pas déformer ou partiellement cacher la vérité; et qu'il est toujours possible aussi de mélanger les opinions et les faits en colorant ces derniers par l'emploi d'adjectifs ou de titres et sous-titres tendancieux. Il n'en reste pas moins que s'il était loyalement admis, le principe d'une stricte distinction entre les opinions et les faits assainirait l'atmosphère.

» 3. Le statut légal des journaux aurait, à mon avis, besoin d'être transformé. Il n'est pas tolérable de nos jours qu'un journal soit la propriété exclusive de l'éditeur. La responsabilité de ceux qui font le journal est plus grande que celle des bailleurs de fonds. A quoi s'ajoute le rôle des lecteurs : l'absence de solidarité réelle entre ceux-ci et leur journal est une très grave lacune. Editeurs, rédacteurs, imprimeur, expéditeur et lecteurs d'un journal constituent en fait une communauté : mais tant que prévaut l'idée d'une liberté individuelle qui permet à chacun de n'avoir pour les autres que le minimum d'égards, une communauté vivante n'est pas possible.»

Merci, Monsieur Descœudres !

J. C.

A NOS ABONNÉS

Nombreux sont ceux qui ont anticipé les échéances de fin d'année et qui ont d'ores et déjà renouvelé leur confiance en DP. Merci ! Nous ne répéterons jamais assez que cette fidélité nous est absolument indispensable pour continuer à vivre.

P. S. — Les fêtes de fin d'année bousculent quelque peu notre plan de parution qui se présente comme suit : DP 389 sortira de presse le 28 décembre et DP 390 le 13 janvier.